



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2019-06 VOI

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DE LA CARRIERE
Vendredi 22 mars 2019 – de 8h à 12h

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU le déménagement de Monsieur SERRE Gilles au 239 Chemin de la Carrière,
VU la demande d'arrêt de circulation de l'entreprise de déménagement DEMELOC le vendredi 22 mars 2019 de 8H à la fin du déménagement

ARRETE

ARTICLE 1

Le **CHEMIN DE LA CARRIERE** sera fermée à la circulation sauf riverains, sur toute sa longueur, de 8 heures à la fin du déménagement,
Du carrefour avec la route du Canet (RD 289), jusqu'au carrefour avec le chemin du Haut ravin,

ARTICLE 2

L'entreprise DEMELOC est autorisée à accéder à la propriété par le haut du Chemin de la Carrière (sens interdit), et à stationner dans le chemin si nécessaire,

ARTICLE 3

L'entreprise DEMELOC est autorisée à déposer provisoirement une remorque sur la placette en haut du chemin de la carrière,

ARTICLE 4

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 5

Une copie de cet arrêté sera déposée au préalable dans la boîte aux lettres des riverains du chemin de la Carrière,

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'Agence Routière, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 19/03/2019
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

L'Adjoint
Alain MARCHIS

